

OBJETS TROUVÉS



Nous vous rappelons que régulièrement des objets trouvés sur la voie publique ou dans nos salles municipales sont ramenés en mairie.







Nous les gardons environ 1 an et sans demande de restitution nous déposons les objets, selon le genre, à la poubelle, dans le conteneur de vêtements, à la ressourcerie ou autre…







N'hésitez pas à solliciter la mairie dès lors que vous avez égaré un objet.







Mairie de MORRE 16 rue de Saint Fort 25660 MORRE – 03.81.81.25.27 – mairie@morre.fr